



MAIRIE DE VALAVOIRE
04250
09.64.26.62.50
mairie-de-valavoire@wanadoo.fr

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 février 2024

Présents : Magali COLOMBERO, Robert LIEUTIER, Hervé MIRAN, Christiane RICHIER PEIRETTI, Monique SEVIKIAN.

Sophie SACCHETTI assiste à la réunion.

Absente : Véronique PICHON

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Monique SEVIKIAN

Début : 10h10

- **APPROBATION PV DU 18 décembre 2023**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce PV de séance.

- **DELIBERATIONS**

Charte d'engagement sur les déchets ménagers entre la CCSB et ses communes membres

Vote = 5 voix « pour »

Monsieur le Maire fait lecture du projet de délibération proposée par le CCSB : « Dans le cadre de la stratégie de communication pour optimiser la gestion des déchets, favoriser leur prévention et encourager le tri, un projet de charte visant à améliorer la communication et la compréhension des enjeux en lien avec la gestion des déchets a été réalisé. Cette charte engage conjointement la CCSB et les communes membres.

Les enjeux de cette charte sont les suivants :

Faciliter la communication entre les services communaux et intercommunaux vers un discours et des actions communes,

- Favoriser l'éco-exemplarité,
- Se tourner vers l'économie circulaire,

Informers la population afin d'améliorer les performances de tri des déchets et réduire les tonnages des ordures ménagères et des encombrants. »

Monsieur le Maire présente et développe les problématiques liées à la collecte de tri, le traitement des déchets et les réponses apportées par la CCSB. Il souligne les difficultés à faire prendre en compte les spécificités de certaines très petites communes dont Valavoire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Préfecture des Alpes de Haute Provence recensent les potentielles zones d'accélération des énergies renouvelables relatives à la loi 2023 – 175 du 10 mars 2023.

Concernant la Commune de Valavoire, les implantations d'ombrières et de panneaux photovoltaïques en toiture étudiées dans les zones du village peuvent être prises en compte comme zones d'accélération des EnR.

Une concertation doit être effectuée auprès des habitants de la commune. Quand ? Quelle forme ?

La décision est prise d'organiser une réunion d'information pour les habitants de la commune lorsqu'un projet municipal sera éventuellement établi.

Questions diverses

- ***Propositions d'Orientation Budgétaire :***

Hervé Miran fait état des opérations réalisées et leur financement, sur la base du tableau récapitulatif

Projets envisagés :

- 1) Nouvelle mairie : le projet d'acheter la maison Ailhaud persiste.
- 2) Implantation d'ombrières : Monsieur le Maire présente les possibilités d'installation et les avantages (production d'énergie, abri, rentabilité au moins pour compenser l'investissement)
- 3) Construction d'un local (garage pour le véhicule et/ou stockage des chaises)
- 4) Achat d'une épareuse/broyeuse donc achat d'un tracteur
- 5) Voirie : la descente vers la Bourrasse doit être reprise par AZUR TRAVAUX
- 6) Le pont du chemin des Sanières, la rambarde est à reprendre
- 7) Poser des barrières à l'entrée des pistes (Le Défend – Les Planes)
- 8) Proposition : étudier la faisabilité d'une microcentrale hydro électrique

- ***Courrier d'un administré***

Le courrier de Bernard Perrin sera transmis à la Direction des Routes et la réponse sera remise à Monsieur Perrin. Hervé Miran précise que les services des routes sont vigilants et effectuent régulièrement les travaux nécessaires.

- ***Etude du questionnaire plan d'actions – Charte forestière Sisteronais-Buëch***

Hervé Miran souligne la complexité du questionnaire et (peut-être) l'inutilité de cette charte.

- ***Le mur du Barri***

Possibilité d'avoir recours à des personnes relevant du TIG (Travail d'Intérêt Général).

Le prochain conseil municipal (budget) sera fixé ultérieurement.

FIN de la SEANCE : 13h15

Monsieur le Maire,

Hervé MIRAN



Madame la secrétaire de séance,

Monique SEVIKIAN

